



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 03 février 2017

Alerte météorologique de niveau ROUGE pour vent violent

Météo France a placé le département de la Charente **en vigilance ROUGE** le samedi 4 février 2017 entre 5h et 13h **pour un phénomène de vent violent de sud-ouest à ouest**.

La tempête « Leiv » touchera la Charente avec une violence exceptionnelle : des rafales de 120 à 140km/h sont attendues en première partie de matinée. L'amélioration sera sensible en fin de matinée.

Ces vents peuvent endommager les toitures et cheminées et provoquer la chute de branches d'arbre. Des dégâts nombreux et importants sont possibles sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau. Les transports aériens, ferroviaires peuvent être sérieusement affectés.

Les mesures suivantes ont d'ores et déjà été prises :

-Les maires ont été alertés à 15h30 et il leur a été demandé de prendre toute mesure pour notamment interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune, évacuer les chapiteaux, ranger les objets exposés au vent...

-Par décision du Conseil départemental, les transports du réseau départemental ne seront exceptionnellement pas assurés demain.

-Les services de l'État et du Conseil Départemental concernés se réuniront en fin d'après midi et le **Centre Opérationnel Départemental sera activé le samedi 4 février à 5 heures afin de suivre l'évolution de la situation avec l'ensemble des services mobilisés** : préfecture, SDIS, Gendarmerie, Police Nationale, Protection Civile, ARS, Conseil départemental, Direction Départementale des Territoires et Enedis.

La Préfecture de la Charente engage chacun à la plus grande prudence et à respecter les consignes de sécurité.

Rappel aux usagers concernant les vents violents en alerte rouge :

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous. Ne vous promenez pas en forêt
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales et des services de l'État.
- Évitez toute activité extérieure exposée au vent.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous aux déplacements indispensables en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Bureau de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr – 05 45 97 61 13

 [Préfet de la Charente](#)

 [@Prefet16](#)

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Fermez les portes et les volets, débranchez de préférence les appareils électriques
- Si besoin, prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Plus d'informations sur le site de Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>